



---

Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

<b>Heures d'ouverture</b> du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h et vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : mairie@stotzheim.fr
<b>Permanence</b> du Maire :	Lundi soir de 19 h à 20 h
Réunion du <b>Conseil Municipal</b> :	1 <sup>er</sup> lundi du mois à 20 h
Heures d'ouverture de la <b>bibliothèque</b> :	Mercredi de 17 h à 18 h 30 et vendredi de 19 h à 20 h 30
Heures d'ouverture de la <b>déchetterie</b> de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	Lundi, mercredi, vendredi et samedi (sauf jours fériés) de 8 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00
<b>TAXI CO</b> :	Réservation 24 heures à l'avance au 03 88 08 28 46
Urgences <b>Eau et Assainissement</b> :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des <b>poubelles jaunes</b> :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes les jeudis 9 et 23 décembre</b>
<b>Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale</b> :	03 88 57 64 68

---

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 8 novembre 2010

---

N° 1

#### PLAN D'ACCOMPAGNEMENT PROJET (PAP) - RTE

- Vu la délibération du 6 juillet 2010 répartissant la subvention à recevoir dans le cadre du Plan d'Accompagnement de Projet de RTE,
- Considérant que la Commune de Stotzheim bénéficie de 50 % de subvention, soit 40 800 euros,
- Entendu M. le Maire qui propose au Conseil municipal d'utiliser cette subvention pour les travaux de mise en place d'un éclairage public performant, pour la rue de Benfeld, la rue des Mimosas et la rue d'Or, projet qui va être financé dans le cadre du PAP,
- Vu les devis recueillis,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'effectuer les travaux de mise en place d'un éclairage public plus performant,
- AUTORISE le Maire à déposer le dossier de demande d'aide auprès de RTE pour ce projet,
- PRÉCISE que ces travaux seront prévus au Budget Primitif 2011.

*ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX  
13 voix pour – 2 abstentions*

---

N° 2

#### RENOUVELLEMENT DE BAIL

- Vu la délibération du 7 octobre 1993 par laquelle le Conseil Municipal décide de donner en location à M. Jean FRITSCH un terrain, au lieudit Egerten sur le Ban de Zellwiller, cadastré en section 49 n° 284, d'une superficie de 3,90 ares, au prix annuel de 15 euros,
- Considérant que M. Jean Fritsch est locataire de cette parcelle depuis la délibération du Conseil municipal du 7 octobre 1993,

- Considérant que ce bail est arrivé à expiration le 11 novembre 2008,
- Considérant cependant que M. Jean FRITSCH a continué à payer son fermage jusqu'au 11 novembre 2008,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE de renouveler le bail consenti à M. Jean FRITSCH, domicilié 67140 ZELLWILLER, pour la location du terrain situé sur le Ban de Zellwiller, au lieudit Egerten sur le Ban de Zellwiller, cadastré section 49 n° 284, de 3,90 ares, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009,
- PRÉCISE que le bail sera renouvelable d'année en année, par tacite reconduction,
- AUTORISE le Maire à signer le bail en question,
- FIXE le loyer à 15 € (quinze euros) par an,
- RECONDUIT les clauses du bail initial.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 3

**DEMANDE DE STAGE D'UN ÉLÈVE DU LYCÉE DE BARR**

- Entendu le Maire qui explique que M. Franck OSTERTAG, en classe de seconde au lycée de BARR, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 14 au 25 juin 2011 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Franck OSTERTAG effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer une convention relative à l'accueil de M. Franck OSTERTAG dans les locaux de la Mairie du 14 au 25 juin 2011, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Franck OSTERTAG ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 4

**REPLACEMENT D'UN ÉLÉMENT DE L'AIRE DE JEUX DES ENFANTS**

- M. le Maire informe le Conseil qu'un élément de la balançoire à ressort de l'aire de jeux des enfants est cassé. Une banderole de sécurité a été installée pour interdire l'accès en attendant la réparation.  
L'entreprise qui avait installé l'élément ne le fabrique plus et ne possède donc plus de pièce pour le réparer.  
L'entreprise a cependant proposé une double balançoire à ressort en remplacement de l'ancienne.
- Vu le devis recueilli,

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE de demander d'autres devis de différents fournisseurs pour une balançoire à ressort simple, en remplacement de celle endommagée,
- DIT que les devis seront présentés au prochain conseil.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER**

- Vu la déclaration d'intention d'aliéner déposée par Me WEHRLÉ, notaire à BENFELD, concernant la vente d'un terrain non bâti, de 7 m<sup>2</sup>, cadastré section 45 parcelle 369/3, sis Binn, appartenant à M. Rémy CHRISTEN,
- Vu la déclaration d'intention d'aliéner déposée par Me POLIFKE, notaire à BARR, concernant la vente d'un terrain non bâti, de 7,70 ares, cadastré section 51 parcelle 373/33, sis rue d'Or, appartenant à M. Patrice SCHULTZ,
- Considérant que les immeubles en question sont soumis au droit de préemption urbain,
- Considérant cependant que l'acquisition de ces immeubles ne présente pas d'intérêt pour la Commune,

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE de ne pas exercer son droit de préemption urbain dans le cadre de ces cessions.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE REPAS LORS DES FORMATIONS DES AGENTS**

- Considérant que les frais de repas lors des formations des agents communaux étaient pris en charge jusqu'à présent par la commune,
- Considérant que la Trésorerie de Barr demande qu'une délibération soit prise au niveau communal pour instaurer la prise en charge ou le remboursement des frais de repas lors des formations,

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE de continuer à prendre en charge les frais de repas lors des formations des agents communaux.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DE LA SOIRÉE « CONTES »**

- Vu le courrier du 11 octobre 2010 de Mme Marlyse PHILIPP, responsable de la bibliothèque, qui demande la prise en charge par la Commune de la soirée « contes » qui aura lieu au mois de décembre,
- Considérant que la Commune accepte chaque année de prendre en charge cette soirée,

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE de prendre en charge les frais pour la soirée « contes » qui aura lieu en décembre,
- PRÉCISE que les factures émises pour la soirée « contes » seront imputées au compte 6232, fêtes et cérémonies.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**INDEMNITÉ DE CONSEIL 2010**

- Entendu M. le Maire qui informe le Conseil de l'indemnité de conseil 2010 perçue par le percepteur de la Trésorerie de Barr, M. François RODIC,

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- PREND ACTE de l'indemnité de conseil 2010 perçue par le percepteur de la Trésorerie de Barr.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**ONF : APPROBATION DE L'ÉTAT D'ASSIETTE 2012**

- Vu l'extrait d'état d'assiette établi par l'ONF pour 2012,
- Entendu M. Étienne WURRY, qui fournit les explications nécessaires,
- Vu l'article 12 de la charte de la forêt communale, prévoyant que les propositions d'État d'assiette des forêts communales soient approuvées par délibération du Conseil municipal,

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- APPROUVE l'état d'assiette 2012 de la forêt communale,
- AUTORISE M. le Maire à signer le document.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 10

**ACCEPTATION DE REMBOURSEMENT DE SINISTRE**

- Considérant que l'agent Dominique BURG a été victime d'un accident du travail le 10/06/2010, soldé par un arrêt de travail du 12/06 au 01/08/2010 inclus,
- Considérant que la Commune est assurée auprès de Groupama pour les risques statutaires,
- Vu la proposition de dédommagement d'un montant de 2 240,67 € TTC par Groupama Assurances, pour la période du 01/07 au 01/08/2010,
- Vu la délibération du 13 septembre 2010 pour le dédommagement du mois de juin de l'arrêt de travail de Dominique BURG,
- Considérant que le montant du dédommagement correspond au coût réel de cet arrêt maladie,
- Considérant que ni les dépenses ni les recettes induites par cet accident du travail n'ont été prévues au budget primitif 2010,

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE pour solde de tout compte la somme de 2 240,67 € TTC versée par Groupama Assurances pour indemnités journalières et charges patronales suite à la maladie de l'agent Dominique BURG pour la période du 01/07 au 01/08/2010.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 11

**DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION REGARD**

- Vu le courrier réceptionné le 30 septembre 2010 par lequel le Président de l'Association REGARD demande à la Commune une subvention pour pouvoir permettre aux parents d'enfants ou d'adultes handicapés de souffler l'espace d'un week-end,
- Vu le Budget Primitif 2010,
- Considérant que le CCAS de Stotzheim est plus à même de traiter les demandes de subvention,

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE de transmettre la demande de subvention au CCAS de Stotzheim.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

---

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 novembre 2010

---

N° 1

### AUTORISATION DU MAIRE À AGIR EN JUSTICE

- Vu la réparation du dommage concernant l'immeuble situé au 32 route romaine (anciennement 17 route romaine),

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- AUTORISE le Maire à ester en justice auprès de la juridiction compétente pour obtenir réparation du dommage auprès des assureurs et des constructeurs responsables : la CAM du BTP et COVEA RISKS,
- DÉSIGNÉ la SCP d'avocats Hunzinger et Calvano pour défendre les intérêts de la commune et engager les instances nécessaires.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

### DEMANDE D'EXTENSION DU LOCAL DES POMPIERS

- Vu la demande de la section locale des sapeurs pompiers de Stotzheim pour agrandir le local actuel (création de sanitaires) situé dans l'entrepôt communal au 51 route romaine,
- Vu l'augmentation de l'effectif de la section locale et l'arrivée de pompiers de sexe féminin,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE de céder le local de l'atelier communal à la section locale des pompiers,
- PRÉCISE que les travaux d'aménagement de sanitaires et annexes seront à la charge du SDIS (Service Départemental Incendie Secours),
- AUTORISE le Maire à informer l'unité territoriale de Barr de la cession de ce local aux sapeurs pompiers.

*ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX*

*(13 voix pour – 1 voix contre)*

---

---

---

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 décembre 2010

---

N° 1

### ACCEPTATION DE REMBOURSEMENT DE SINISTRE

- Vu la déclaration de sinistre du 02/11/2010 concernant le **lampadaire endommagé** à l'aire de jeux des enfants,
- Vu le dépôt de plainte en gendarmerie en date du 03/11/2010,
- Vu la proposition de dédommagement d'un montant de 610 € TTC par Groupama Assurances, franchise déduite, le coupable n'ayant pas été déterminé,
- Considérant que ni les dépenses ni les recettes induites par cet accident n'ont été prévues au budget primitif 2010,

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE pour solde de tout compte la somme de 610 € TTC versée par Groupama Assurances pour le lampadaire endommagé à l'aire de jeux des enfants.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

## **ADAPTATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT DE BARR**

- Vu la délibération de la Communauté de Communes du Piémont de Barr en date du 12 octobre 2010 demandant aux communes membres d'approuver la modification de ses statuts,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes, notamment son article 2 définissant l'adresse de son siège,
- Vu l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités territoriales,
- Après avoir entendu le Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE de prendre acte de la délibération du Conseil de la Communauté de Communes du Piémont de Barr sollicitant une modification de ses statuts pour prise en compte de la nouvelle adresse de son siège,
- DÉCIDE d'approuver les statuts modifiés de la Communauté de Communes du Piémont de Barr tels qu'annexés à la présente délibération.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU SITE DE L'ANCIEN CORPS DE FERME SITUÉ RUE DES PRUNES AU SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)**

- Entendu le Maire qui fait part au Conseil d'un courrier reçu du SDIS qui propose la signature d'une convention de mise à disposition du site de l'ancien corps de ferme désaffecté avec maison et grange attenant, situé rue des Prunes, pour mener des actions de formation relatives à l'incendie, au lot de sauvetage et de protection contre les chutes et au port de l'appareil respiratoire isolant,

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition du site de l'ancien corps de ferme situé rue des Prunes.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **TRACTEUR LANDINI**

- M. le Maire informe le Conseil que le tracteur de marque Landini utilisé par les ouvriers communaux présente un problème au niveau du pont avant et de la rotule de direction,
- Considérant que ce tracteur a été acheté en 1996 et que sa 1<sup>re</sup> mise en circulation date de 1983,

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE de remplacer la rotule de direction par l'Atelier HUCHELMANN,
- DÉCIDE de trouver une solution de réparation au moindre coût pour le pont avant,
- DÉCIDE de prospecter pour l'achat d'un tracteur neuf ou d'occasion,
- CHARGE le Maire d'informer le Conseil municipal des différentes offres reçues,
- CHARGE la commission « Finances » d'étudier ce point lors de sa prochaine réunion.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**LES COMPTES RENDUS INTÉGRAUX DES DÉLIBÉRATIONS SONT AFFICHÉS À LA MAIRIE**

# ÉTAT CIVIL

## NAISSANCES :



*Nathan LORBER*, fils de Franck LORBER et de Astride CROMER, demeurant 18 Quartier Central, est né le 22 octobre 2010 à SÉLESTAT.

*Hugo Charles ZINCK*, fils de Rémy ZINCK et Claudine HOLZ, demeurant 21 Quartier Central à STOTZHEIM, est né le 26 novembre 2010 à SCHILTIGHEIM.

## DÉCÈS :



M. Yves Marie ZIMMERMANN, domicilié 7A rue de Benfeld à STOTZHEIM, est décédé le 16 novembre 2010 à SÉLESTAT, à l'âge de 53 ans.

---

---

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES

### Permis de construire :

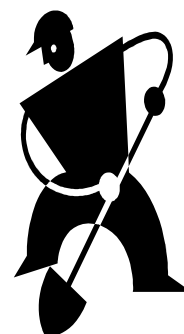
- Joseph EHRHART : extension maison d'habitation et modification clôture, 24 Haut-Village

### Permis de démolir :

- François CROMER : démolition ancienne grange, 18 Quartier Central

### Déclaration préalable :

- Nicole BURG : réfection toiture, avancement toit et ouverture en façade, 50 Bas-Village
- Nicole BURG : construction buanderie, 50 Bas-Village
- Nicole BURG : installation portail et portillon, 50 Bas-Village
- Georgette SPITZ : remplacement portail, 33 route Romaine
- Carole CLEMENT : piscine semi-enterrée, 4 Kleiner Hohweg



---

---

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

**Le calendrier des manifestations 2011 sera inséré dans le bulletin municipal de janvier 2011.**

---

---

## ORGANISATION DE LA COLLECTE HIVERNALE 2010 – 2011



Afin d'assurer au mieux le service durant l'hiver, le SMICTOM a mis en place un plan neige de décembre 2010 à mars 2011 :

- Le syndicat a rencontré les élus des communes ayant connu des problèmes de collecte hivernale pour la mise en place de bacs de regroupement. Ces bacs permettront la collecte des déchets en cas de neige, pour les rues où l'accès est difficile (rues pentues...). La liste des points de regroupement est disponible sur le site du SMICTOM : [http://www.smictom-alsacecentrale.fr/dn\\_organisation\\_de\\_la\\_collecte\\_en\\_hiver/](http://www.smictom-alsacecentrale.fr/dn_organisation_de_la_collecte_en_hiver/)
- En cas d'absence de bacs de regroupement et d'impossibilité de ramassage, la consigne est la même pour tous. Les sacs ou cartons seront collectés la semaine suivante à côté des bacs. L'ensemble des déchets sera ainsi évacué.

Le SMICTOM informera quotidiennement les Communes des difficultés de collecte rencontrées. Afin d'informer les habitants, les Communes mettront en place des affiches sur les panneaux d'affichage publique.

Les difficultés de collecte seront également mises en ligne sur notre site internet à la page suivante : [http://www.smictom-alsacecentrale.fr/dn\\_probleme\\_de\\_collecte/](http://www.smictom-alsacecentrale.fr/dn_probleme_de_collecte/)

### Pour toutes informations :

N° VERT : 0 800 77 04 13 : appel gratuit du lundi au vendredi de 8 h à 12 h  
et de 14 h à 17 h.

Site internet : [www.smictom-alsacecentrale.fr](http://www.smictom-alsacecentrale.fr)



# BANQUE ALIMENTAIRE

La commune tient à remercier l'ensemble de la population ainsi que le corps enseignant et les enfants des écoles pour leur élan de générosité lors de la collecte pour la banque alimentaire qui a eu lieu les 27 et 28 novembre.

---

---

## FORUM DÉCOUVERTE DES MÉTIERS

Un **forum « Découverte des métiers »** aura lieu **le jeudi 10 février 2011** à Sélestat aux Tanzmatten. La matinée sera réservée aux scolaires et l'après-midi aux demandeurs d'emplois, aux jeunes suivis par la Mission locale et à toute personne intéressée.

Cette journée sera consacrée à **4 thématiques** :

- bois et bâtiment,
- bouche, hôtellerie-restauration et grande distribution (vente de produits frais),
- industrie,
- agriculture, viticulture et sylviculture.

**Les objectifs de cette manifestation** sont multiples : favoriser la rencontre directe avec des responsables d'entreprises, permettre une approche "métiers" concrète avec des ateliers vivants et des démonstrations, fournir des informations sur les formations possibles menant à ces métiers, présenter les offres d'emplois et notamment les offres d'apprentissage.

Pour tout renseignement : Marie DANGELSER, 03 88 92 12 10 ou [m.dangelser@adac-selestat.com](mailto:m.dangelser@adac-selestat.com)



## BATTUES DE CHASSE

L'Association de chasse du Grand Douglas organise une battue de chasse

**les jeudi 16, vendredi 17 et samedi 18 décembre 2010 en forêt (section 1 à 6).**

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt durant cette période.



## FERMETURE DE LA MAIRIE

En raison des fêtes de fin d'année, nous vous informons que la Mairie sera fermée

**du mercredi 27 décembre au vendredi 31 décembre 2010 inclus.**

Elle réouvrira ses portes au public le **lundi 3 janvier 2011 à partir de 8 h.**

---

---

## INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE : PERMANENCE DU 31 DÉCEMBRE 2010

Le Maire tiendra une permanence le **31 décembre 2010 de 18 h 00 à 20 h 00**  
pour les **inscriptions sur la liste électorale** de STOTZHEIM.

---

---

*Le Maire,  
les membres du Conseil Municipal  
et les employés de la Commune*

*vous souhaitent à tous*

***un Joyeux Noël et une Bonne Année 2011***

